

DECISION N° 20-2023 : **CD13** - Demande de subvention - FDAL 2023 –
Etudes opérationnelles pour la création d'une
maison médicale pluridisciplinaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 portant
délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

VU le règlement des aides financières du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,

VU la délibération n°76-2020 en date du 09 novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à
demander à tout organisme financeur, **et ce jusqu'à 500 000 €**, l'attribution de subventions,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une demande de subvention auprès du Conseil
départemental des Bouches-du-Rhône au titre du FDAL 2023 (Fonds Départemental d'Aide au
Développement Local) des études opérationnelles à mener pour la création d'une maison
médicale pluridisciplinaire

DECIDE

Article 1 : d'**APPROUVER** et d'**ARRETER** le tableau prévisionnel de financement des
aménagement ci-dessus exposés, selon les modalités financières ci-dessous :

DEPENSES H.T.		SUBVENTIONS SOLLICITEES	
Rencontre avec les professionnels de santé de la Commune	2 400.00 €	Département (50%)	4 000 €
Remise du rapport du diagnostic	5 600.00 €	Autofinancement (50%)	4 000 €
TOTAL H.T.	8 000.00 €	TOTAL	8 000 €

Article 2 : de **SOLLICITER** du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône une subvention
pour la réalisation de ce projet au titre du FDAL 2023,

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y
afférent.

Dit qu'il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil
Municipal.

Fait à CABANNES, le 21 avril 2023

Le Maire,

Gilles MOURGUES



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- *Informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif, et ce dans un délai de deux mois à compter de leur caractère exécutoire.*
- *Dit qu'il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.*